

La cigarette électronique controversée

Présentée à l'occasion d'un JT de France 2 le 25 février, ce petit gadget, dénommé EdSylver®, est censé permettre d'arrêter de fumer.

Présentée à l'occasion d'un JT de France 2 le 25 février, ce petit gadget, dénommé EdSylver®, est censé permettre d'arrêter de fumer. Et à ce titre, il devrait être vendu en pharmacie. « Non ! » proteste l'Office français de Prévention du Tabagisme, le produit ne doit en aucun cas être considéré comme un dispositif médical tant qu'aucune étude ne vient corroborer les dires de ses fabricants. Pour être considérée comme un produit anti-tabac, la cigarette électronique doit prouver qu'elle est efficace contre la nicotine. Or, elle serait simplement un produit de substitution. Et une cigarette de substitution entretient un des aspects de la dépendance du fumeur, à savoir le geste. Pire, toute personne non fumeuse essayant à ce produit pourrait devenir fumeuse. Auquel cas, elle devrait être vendue, comme tout bon produit de tabac, par les buralistes et autres vendeurs de tabac !